

# SODI

Syndicat des Orthophonistes de l'Isère  
22 place Sainte Claire 38000 Grenoble  
<http://www.sodi38.com> mail : [sodi38@sodi38.com](mailto:sodi38@sodi38.com)

Siret : 798 075 784 00016 Numéro F.C. : 82 38 02897 38

## Renseignements pratiques pour l'ensemble des stages du SODI FORMATION

### INSCRIPTION:

Pour chaque stage, utilisez le coupon d'inscription, qui est à envoyer à la personne responsable du stage, accompagné de votre chèque.  
Merci de noter votre numéro de téléphone portable.  
Vous recevrez une confirmation écrite de votre inscription.

### FINANCEMENT:

Certains stages sont en demande d'agrément DPC : nous vous tiendrons informés des suites dès que possible.

Pour chaque stage, un agrément FIF-PL est demandé.

Attention, la prise en charge OGPC n'est pas cumulable avec le FIF-PL. A vous de faire le choix.

-La réponse du FIF-PL quant à l'agrément des stages ne nous parvient pas avant janvier. Nous vous informerons immédiatement si le stage n'est pas pris en charge.  
Nous ne délivrerons pas de duplicata d'attestation de présence ou de paiement, gardez-les bien.

-Après confirmation de votre inscription par le SODI, et dès que la formation apparaît sur le site OGDPC, vous pourrez vous inscrire sur l'onglet "mondpc" afin que votre stage soit pris en charge par l'OGDPC si votre situation professionnelle le permet (nombre d'heures de formation limité).

Cela vous permettra également de valider vos heures de formation obligatoire.  
Le SODI vous remboursera à la fin du stage les frais d'inscription versés.

Notez bien que l'OGDPC exige une présence **assidue** à la formation : une absence, **même partielle et justifiée** par un certificat médical annule **toute** prise en charge.

# SODI

Syndicat des Orthophonistes de l'Isère  
22 place Sainte Claire 38000 Grenoble  
<http://www.sodi38.com> mail : [sodi38@sodi38.com](mailto:sodi38@sodi38.com)

Siret : 798 075 784 00016 Numéro F.C. : 82 38 02897 38

## **DROITS D'INSCRIPTION:**

Pour chaque stage, le stagiaire envoie un chèque correspondant au coût de la formation, à l'ordre du «SODI Formation», au responsable du stage.

En cas d'annulation moins d'un mois avant la date de début du stage, elle restera acquise par le SODI Formation.

Une attestation de présence et une facture acquittée seront délivrées par le responsable à la fin du stage.

## **DESISTEMENT ET ANNULATION:**

Aucun désistement ne sera accepté au cours du stage : les frais de participation seront acquis au SODI Formation.

Le SODI Formation se réserve le droit d'annuler un stage (nombre de participants insuffisant ou désistement du formateur...) ; dans ce cas les frais de formation vous seront intégralement remboursés.

## **DIVERS:**

Un responsable du SODI Formation sera présent à chaque stage.

Merci de bien conserver le programme détaillé du stage afin de pouvoir en fournir une copie au FIF-PL si vous demandez une prise en charge.

## **ATTENTION:**

La législation oblige désormais formateurs et stagiaires à signer en deux exemplaires un contrat (qui vous sera envoyé si vous vous inscrivez à un stage).

De plus, chaque stagiaire devra avoir pris connaissance du règlement intérieur du SODI Formation.

Il devra inscrire de façon manuscrite sur l'exemplaire du contrat qu'il ou elle remettra à la responsable du stage : " Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du SODI Formation dans son intégralité."

Merci de bien tenir compte de toutes ces modalités !

L'équipe du SODI FORMATION



Pour aller sur le site du SODI, flashez ce code